

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 752

28 mars 2013

SOMMAIRE

Brentwood International S.à r.l.	36055	Norama Fund	36092
CFC Sàrl	36095	Ocumito S.A.	36068
Circle Printers Luxembourg	36095	Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.	36053
Europa Iron S.à r.l.	36096	Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l.	36053
G-Build S.à r.l.	36055	Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l.	36053
Globo Re S.A.	36096	Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l.	36053
Investus S.A.	36054	PBA S.à r.l.	36096
LDV Management II Meigerhorn II S.C.A.	36054	Pedimed S.A.	36054
Maisons Ariane S.A.	36052	Pillar Securitisation S.à r.l.	36054
Mars Propco 28 S.à r.l.	36051	P. Kremer S.à r.l.	36054
Mars Propco 29 S.à r.l.	36051	Roni Finance S.à r.l.	36054
Mars Propco 30 S.à r.l.	36051	Servicepool International S.A.	36050
Mars Propco 31 S.à r.l.	36051	SGP Group Finance S.à r.l.	36055
Mars Propco 32 S.à r.l.	36051	Simo-Haustechnik S.à r.l.	36050
Mars Propco 34 S.à r.l.	36052	Société d'Investissements Schreder Inter- europa S.A.	36051
Marwell Holding S.A.	36054	St.James's Place European S.à r.l.	36050
Masalux S.A.	36052	Tikehau Invest	36050
Medea Development S.A.	36052	Tip Top Service Sàrl	36050
Menuiserie Heirens Joël S. à r. l.	36052	Townsend Investment IV S.à r.l.	36050
Millicom Africa International Finance S.à r.l. & Partners S.C.A.	36082		
Munitor Real Estate Development S.A. ..	36052		
Munitor Real Estate Development S.A. ..	36053		
Net & Clean S.à r.l.	36053		

Tip Top Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange-Gare, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 163.971.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025544/9.

(130030372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Tikehau Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 160.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025542/9.

(130030627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Townsend Investment IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 117.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025528/9.

(130030687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

St.James's Place European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025478/9.

(130030831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Servicepool International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7670 Reuland, 38, Um Beschelchen.
R.C.S. Luxembourg B 77.357.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025496/9.

(130030298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Simo-Haustechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 128.168.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025499/9.

(130030570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Société d'Investissements Schreder Intereuropa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.138.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025507/9.

(130030776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025350/9.

(130030413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025351/9.

(130030416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025352/9.

(130030349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025353/9.

(130030343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025354/9.

(130030341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Mars Propco 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025355/9.

(130030337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Maisons Ariane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 68.570.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025370/9.

(130030709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Masalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025376/9.

(130030684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Medea Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 22.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025380/9.

(130030342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Menuiserie Heirens Joël S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Pont, route de Cruchten.

R.C.S. Luxembourg B 103.185.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025383/9.

(130030549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Munitor Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025389/9.

(130030282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Munitor Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025390/9.

(130030283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Net & Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 30, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 83.763.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025395/9.

(130031009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.547.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025402/9.

(130030881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.753.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025403/9.

(130030883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.373.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025404/9.

(130030880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.478.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025405/9.

(130030882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

P. Kremer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 36, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.380.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025415/9.

(130030376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Pillar Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.031.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025419/9.

(130030445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Pedimed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 40, Cité Jacques Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 70.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025425/9.

(130030415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.768.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025454/9.

(130030441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Investus S.A., Société Anonyme,

(anc. Marwell Holding S.A.).

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 105.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025289/9.

(130030685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.072.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025325/9.

(130030386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

G-Build S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 77.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025222/9.

(130030368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**SGP Group Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Brentwood International S.à r.l.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.461.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of the month of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Stagecoach Group Plc", a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, established and having its registered office at Dunkeld Road 10, PH1 5TW, Perth, Scotland (United Kingdom), filed at the Companies House of England and Wales under the Number SC 100764,

duly represented by Mr. Robert Edgar DRIEDUITE, manager, with professional address in Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt

by virtue of a proxy under private seal delivered to him.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the "Shareholder") of "BRENTWOOD INTERNATIONAL S.à r.l." (the "Company") a company ("société à responsabilité limitée") established and having its registered office at 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122 461, incorporated with a corporate capital of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (20,000.- USD) pursuant to a notarial deed enacted on 1 December 2006, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 02 February 2007, under number 105 and page 5000. The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since its date of incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVED to change the Company's corporate name from "BRENTWOOD INTERNATIONAL S.à r.l." to "SGP Group Finance S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder RESOLVED to change completely the corporate purposes of the Company, which purposes will then be the following:

"The purposes for which the Company is established are to undertake shareholding activity and to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans may be financed by various financial means, including but not limited to, equity provided by shareholders and loans provided by group companies or third parties.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension."

Third resolution

The Shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED US DOLLARS (200.- USD) in order to raise it from its current amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (20,000.- USD) to an amount of TWENTY THOUSAND TWO HUNDRED US DOLLARS (20,200.- USD).

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVED to create and issue one (1) single new share, having a par value of TWO HUNDRED US DOLLARS (200.- USD), vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up by a contribution in kind with an issue share premium of an aggregate amount of TWO HUNDRED THIRTY NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (239,999,800.- USD).

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr. Robert Edgar DRIEDUITE, prenamed, acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company "Stagecoach Group Plc" prementioned; pursuant to the prementioned proxy, which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Shareholder to the sole newly issued share with a par value of TWO HUNDRED US DOLLARS (200.- USD), together with the prementioned issued paid in share premium, by way of a contribution in kind consisting in a certain liquid and exigible claim that the subscriber holds against the Company, of a aggregate amount of TWO HUNDRED AND FOURTY MILLION US DOLLARS (240,000,000.- USD) of which an amount of TWO HUNDRED US DOLLARS (200.- USD) will be allocated to the subscribed share capital and the rest amount of TWO HUNDRED THIRTY NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (239,999,800.-, USD) to a "share premium account".

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Stagecoach Group Plc, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Claim; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

The Management Board of the Company, each of them represented here by Mr. Robert Edgar DRIEDUITE, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Claim, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

The Shareholder RESOLVED to restate completely the Articles of Incorporation of the Company in order to set them up in English followed by a French version, being understood, that in case of divergences between the two texts, the English version will prevail and in order to reflect the above taken resolutions.

The restated Articles of Incorporation of the Company will have henceforth the following new wording:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "SGP Group Finance S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purposes for which the Company is established are to undertake shareholding activity and to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans may be financed by various financial means, including but not limited to, equity provided by shareholders and loans provided by group companies or third parties.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand two hundred US Dollars (20,200.- USD) divided into one hundred and one (101) shares with a nominal value of two hundred US Dollars (200.- USD) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that the conference call or visioconference is initiated in Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements - Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,900.-.

The contribution in kind is valued at EUR 187,525,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Stagecoach Group Plc», une société constituée et existant sous les lois anglaises, établie et ayant son siège social à Dunkeld Road 10, PH1 5TW, Perth, Ecosse (Royaume-Uni), immatriculée au «Companies House of England and Wales», sous le numéro SC100764

ici dûment représentée par Monsieur Robert Edgar DRIEDUITE, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associée unique Associé» de «BRENTWOOD INTERNATIONAL S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 122 461, constituée avec un capital de VINGT MILLE DOLLARS US (20,000.-USD), suivant acte notarié reçu en date du 1^{er} décembre 2006, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 02 février 2007, sous le numéro 105 et page 5000. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant que seul Associé, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a DÉCIDÉ de changer la dénomination sociale de la Société de «BRENTWOOD INTERNATIONAL S.à r.l.» en celle de «SGP Group Finance S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a DÉCIDÉ de modifier intégralement l'objet social de la Société de telle sorte que celui tel qu'il suit:

«La société a pour objet d'entreprendre, toutes activités de l'actionariat, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts peuvent être financés par divers moyens, y compris des moyens financiers, mais non exclusivement, le capital provenant des actionnaires et des prêts accordés par les sociétés du groupe ou de tiers.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

L'Associé a DÉCIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de DEUX CENTS DOLLARS USD (200,- USD) afin de le porter de son montant actuel de VINGT MILLE DOLLARS US (20.000,- USD) à un montant de VINGT MILLE DEUX CENTS DOLLARS US (20.200,- USD).

Quatrième résolution

L'Associé a DÉCIDÉ de créer et d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de DEUX CENTS DOLLARS US (200,- USD) émise avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, à souscrire et à libérer intégralement en nature avec paiement supplémentaire d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (239.999.800,- USD).

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu Monsieur Robert Edgar DRIEDUITE, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé, la société «Stagecoach Group Plc», prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, lequel mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de l'Associé, l'unique part sociale émise par la Société d'une valeur nominale de DEUX CENTS DOLLARS US (200,- USD) et libérer cette même part sociale avec la prédite prime d'émission émise, le tout par un apport en nature consistant en conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur détient contre la Société, d'un montant total de DEUX CENT QUARANTE MILLIONS DOLLARS US (240.000.000,- USD) duquel un montant de DEUX CENTS DOLLARS US (200,- USD) sera alloué au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant de DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (239.999.800,- USD) au compte «prime d'émission» de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Stagecoach Group Plc, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et

(vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et

(vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu des lois applicables sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après est intervenu:

Le conseil de Gérance de la Société, ici représenté par Monsieur Robert Edgar DRIEDUITE, préqualifié, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution

L'Associé a DÉCIDÉ de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les établir en anglais suivis d'une version française étant étendu qu'en cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise prévaudra et afin de refléter les changements pris ci-avant.

Les statuts refondus de la Société auront désormais la nouvelle teneur qui suit:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «SGP Group Finance S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La société a pour objet d'entreprendre, toutes activités de l'actionnariat, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts peuvent être financés par divers moyens, y compris des moyens financiers, mais non exclusivement, le capital provenant des actionnaires et des prêts accordés par les sociétés du groupe ou de tiers.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la société est fixé à VINGT MILLE DEUX CENTS DOLLARS US (20.200,- USD) divisé en cent une (101) parts sociales ayant une valeur nominale de DEUX CENTS DOLLARS US (200,- USD) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou encore par la signature individuelle de chaque Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, étant entendu que la conférence téléphonique ou vidéoconférence a été initiée à Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages

qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ 6.900,- EUR.

L'apport en nature a été évalué à 187.525.00,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert Edgar DRIEDUITE Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2012. Relation GRE/2012/4285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 07 février 2013.

Référence de publication: 2013020456/714.

(130024588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Ocumito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 174.992.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "OCUMITO LTD" a British Virgin Islands BVI Business Company, having its registered office at Folio Chambers, P.O. Box 800, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated by deed of incorporation executed on October 16th, 2007.

The meeting is declared open and is presided by Mr. Manuel HACK, maître ès sciences économiques, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Cliff SCHWARZ, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To transfer the registered office and the principal establishment of the company to Luxembourg-City, without dissolution of the company, whose legal personality shall be maintained, an acceptance of the Luxembourg nationality by the company and submission of the company to Luxembourg law.

2.- To approve the adoption of the form of a "société anonyme".

3.- To approve the report of the independent auditor.

4.- To change the corporate name of the Company into "OCUMITO S.A."

5.- To approve the issue of new classes of shares, preferred and ordinary.

6.- To approve the possibility of issuing registered or bearer shares.

7.- To fix the Company's share capital at USD 112,229 (one hundred twelve thousand two hundred and twenty nine US Dollars) divided into forty two thousand (42'000) Preferred shares and seventy thousand two hundred twenty nine (70'229) Ordinary shares with a nominal value of USD 1.00 (one US Dollar) each.

8.- To restate the corporate object of the company which will from now on read as follows:

"The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

9.- To reorganize the articles of incorporation in order to adapt them to Luxembourg law.

10.- To set at three the number of directors and to elect the new directors and to determine the duration of their mandate.

11.- To set at one the number of statutory auditors, and to elect the statutory auditor and to determine the duration of his mandate.

12.- To fix the address of the registered office of the company.

13.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their mandatories and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of one hundred twelve thousand two hundred twenty nine United States Dollars (USD 112,229) are present at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The Chairman explains the various items on the agenda. He in particular explains that the company intends to transfer its principal establishment from the British Virgin Islands to Luxembourg-City, that at an extraordinary general meeting of shareholders, where all the shares representing the total capital were present or represented, held on November 19th, 2012, in that respect the transfer has already been unanimously decided and that all formalities required in that respect by the laws of the British Virgin Islands have been complied with. The purpose of this meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adopt the articles of incorporation to Luxembourg law.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to transfer the registered office and the principal establishment of the company to Luxembourg-City, without dissolution of the company, whose legal personality shall be maintained. It further decides that the company accepts the Luxembourg nationality and that from now on the company will be submitted to Luxembourg law, all resolutions being adopted in conformance with Luxembourg law.

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to adopt the legal form of a "société anonyme" (public limited company).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to approve the report of the independent auditor "RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l.", dated 28 December 2012.

It appears from this report, that the net assets of the Company correspond at least to the amount of the capital of the Company.

The conclusion of the report of RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l. reads as follows:

"Conclusion:

On the basis of controls as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company, computed on the basis of the interim pro forma accounts as at 31 October 2012 is less than the value of the shares of the Company organised under the laws of Luxembourg transferred in exchange, i.e. 112,229 shares divided into forty two thousand 42,000 Preferred shares and seventy thousand two hundred twenty nine 70,229 Ordinary shares with a nominal value of USD 1.00 each.

The aforesaid report of the independent auditor, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it to the registration authorities.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the corporate name of the Company into "OCUMITO S.A."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting approves the issue of new categories of Preferred and Ordinary shares.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting approves the possibility of issuing registered or bearer shares.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting decides to fix the corporate capital of the Company at one hundred twelve thousand two hundred twenty nine US Dollars (USD 112,229.-) divided into forty-two thousand (42.000) Preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1.00) per share and seventy thousand two hundred and twenty nine (70.229) Ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1.00) per share.

The preferred shares have the following specific characteristics:

- A Preferred share is turned into an Ordinary share if the preferred shareholder asks for that.
- "If the Company gets a capital gain by selling the participation in a subsidiary to third party, each Preferred share vests the preferred shareholder with the following (if positive) preferred dividend arising from that capital gain:
 - Euro: $r * 4,90476E-7 - 6,927976$
 - "r" = price of sale of the participation
 - if the result of the formula is negative, no preferred dividend is due to the preferred shareholders".

The ONE HUNDRED TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY NINE (112'229) shares have been allocated as follows:

- 1.- Mr. Eraldo BAGNOLI, prenamed, holding 42,000 of the Preferred shares.
- 2.- Mr. Eraldo BAGNOLI, prenamed, holding 18,000 of the Ordinary shares.
- 3.- Banque Profil de Gestion, prenamed, holding 52,229 of the Ordinary shares.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting decides to modify the corporate object of the company which will from now on read as follows:

"The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the

Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

Nineth resolution

The extraordinary general meeting resolves to adopt the following articles of incorporation in English to be followed by a translation in French. In case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company ("société anonyme") under the name of "OCUMITO S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at ONE HUNDRED TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY NINE UNITED STATES DOLLAR (112'229.- USD) divided into forty two thousand (42'000) Preferred shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.00 USD) per share and seventy thousand two hundred twenty nine (70'229) Ordinary shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.00 USD) per share.

A Preferred share is turned into an Ordinary share if the preferred shareholder asks for that.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

If the Company gets a capital gain by selling the participation in a subsidiary to third party, each Preferred share vests the preferred shareholder with the following (if positive) preferred dividend arising from that capital gain:

Euro: $r * 4,90476E-7 - 6,927976$

"r" = price of sale of the participation

if the result of the formula is negative, no preferred dividend is due to the preferred shareholders.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be freely removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of two directors attending represented at the meeting, decisions must be taken unanimously..

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by at least two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman. In case the board of directors is composed of a sole director, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of ordinary administration and disposition in the Company's interests non exceeding the limit of Euro 20.000,00 per single deal. For deals higher than Euro 20.000,00 and for those of extraordinary administration and disposition, including the sale of participations, the board of directors must be previously empowered with a specific decision of the shareholders. In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Tuesday in the month of June of each year at 11.30 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (10%) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Preferred and Ordinary shares vest their shareholders with the same voting right.

For the sale or whatever disposal of participations, a majority of at least the 75% of the votes is necessary to pass the resolution; in case of death or legal incapacity of the Preferred shareholder, the majority will be reduced to 50,1% of the votes. For the sake of clarity, both Preferred and Ordinary shares votes shall be counted for said majorities.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Tenth resolution:

The extraordinary general meeting resolves to set at three the number of directors and further resolves to appoint the following persons as director of the company:

Mr. Richard HAWEL, companies' director, professionally residing at 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, as director,

Mr. Eric DUPHIL, companies' director, professionally residing at 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, as director,

Mr. Gregory SHEPPARD, companies' director, professionally residing at 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, as director,

The mandate of the directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

Eleventh resolution:

The extraordinary general meeting resolves to set at one the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

«AUDIT.LU», société à responsabilité limitée, having its registered office at 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS B113620.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

Twelfth resolution:

The extraordinary general meeting resolves to fix the address of the registered office of the company at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "OCUMITO LTD" a société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social jusqu'à présent à Folio Chambers, P.O. Box 800, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, constituée en date du 16 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cliff SCHWARTZ, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la société à Luxembourg-Ville, sans dissolution de la Société, dont la personnalité juridique sera maintenue et acceptation par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois.

2.- Acceptation de l'adoption de la forme sociale de «société anonyme»

3.- Acceptation du rapport du réviseur d'entreprises

4.- Modification de la dénomination sociale de la société en «OCUMITO S.A.».

5.- Approbation de l'émission de nouvelles catégories d'actions ordinaires et préférentielles,

6.- Approbation de la possibilité d'émettre des actions nominatives ou au porteur.

7.- Fixation du capital social de la Société à cent douze mille deux cent vingt-neuf US dollars (USD 112,229) divisé en quarante deux mille (42'000) actions Préférentielles et soixante-dix mille deux cent vingt-neuf (70'229) actions Ordinaires d'une valeur nominale de un US dollar(USD 1.00) chacune.

8.- Modification de l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

- de souscrire toute garantie, gage ou autre forme de garantie, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, avoirs (présents et futurs), ou par l'un ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute société Apparentée dans les limites et conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises.»

9.- Modification des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise.

10.- Fixation du nombre des administrateurs à trois. Election des nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

11.- Fixation du nombre de commissaires aux comptes à un. Election du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

12.- Fixation de l'adresse du siège social de la Société.

13.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de cent douze mille deux cent vingt-neuf United States Dollars (USD 112,229) sont présentes à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Monsieur le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement des Iles Vierges Britanniques, à Luxembourg-Ville, que par décisions d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à laquelle toutes les actions représentant l'intégralité du capital étaient représentées, tenue en date du 19 novembre 2012, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider d'après le droit luxembourgeois le transfert en question et l'adaptation des statuts à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société à Luxembourg-Ville, sans dissolution de la société, dont la personnalité juridique sera maintenue, d'accepter la nationalité luxembourgeoise pour la Société et de soumettre la Société au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter la forme de société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver le rapport du réviseur «RSM AUDIT LUXEMBOURG SARL», daté du 28 décembre 2012.

Il résulte de ce rapport que l'actif net de la société correspond au moins au montant du capital social de la société.

Le rapport de RSM AUDIT LUXEMBOURG SARL contient la conclusion suivante rédigée en langue anglaise:

«Conclusion:

On the basis of controls as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company, computed on the basis of the interim pro forma accounts as at 31 October 2012 is less than the value of the shares of the Company organised under the laws of Luxembourg transferred in exchange, i.e. 112,229 shares divided into forty two thousand 42,000 Preferred shares and seventy thousand two hundred twenty nine 70,229 Ordinary shares with a nominal value of USD 1.00 each».

Le prédit rapport du réviseur, après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «OCUMITO S.A.».

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver l'émission de nouvelles catégories d'actions préférentielles et ordinaires.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver la possibilité d'émettre des actions nominatives ou au porteur.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le capital social de la Société à cent douze mille deux cent vingt-neuf US dollars (USD 112,229) divisé en quarante deux mille (42'000) actions Préférentielles et soixante-dix mille deux cent vingt-neuf (70.229) actions Ordinaires d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1.00) chacune.

Les actions Préférentielles présentes les spécificités suivantes:

- Les actions Préférentielles seront converties en actions Ordinaires à la demande de l'actionnaire préférentiel en ce sens,

- Si la Société obtient un bénéfice du fait de la vente à une tierce partie de sa participation dans une filiale, chaque action préférentielle confèrera à l'actionnaire préférentiel le dividende préférentiel suivant (si positif) issu d'un tel bénéfice:

- Euro: $r * 4,90476E-7 - 6,927976$

- "r" = prix de vente de la participation

- Si le résultat de la formule est négatif, aucun dividende préférentiel n'est dû à l'actionnaire préférentiel.

LES CENT DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF (112.229) actions ont été réparties de la manière suivante:

1.- M. Eraldo BAGNOLI, prénommé, détenant 42.000 actions préférentielles.

2.- M. Eraldo BAGNOLI, prénommé, détenant 18.000 actions ordinaires.

3.- Banque Profil de Gestion, prénommée, détenant 52.229 actions ordinaires.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- de souscrire toute garantie, gage ou autre forme de garantie, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, avoirs (présents et futurs), ou par l'un ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute société Apparentée dans les limites et conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises.

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter les statuts suivants rédigés en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «OCUMITO S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- de souscrire toute garantie, gage ou autre forme de garantie, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, avoirs (présents et futurs), ou par l'un ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute société Apparentée dans les limites et conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises.

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CENT DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF US DOLLARS (USD 112.229), divisé en quarante deux mille (42.000) actions Préférentielles d'une valeur nominale de USD 1.00 (un US dollar) chacune et de soixante-dix mille deux cent vingt-neuf (70.229) actions Ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.00 (un US dollar) chacune.

Les actions Préférentielles seront converties en actions Ordinaires à la demande de l'actionnaire préférentiel en ce sens,

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Si la Société obtient un bénéfice du fait de la vente à une tierce partie de sa participation dans une filiale, chaque action Préférentielle confèrera à l'actionnaire préférentiel le dividende préférentiel suivant (si positif) issu d'un tel bénéfice:

-Euro: $r * 4,90476E-7 - 6,927976$

- "r" = prix de vente de la participation

- Si le résultat de la formule est négatif, aucun dividende préférentiel n'est dû à l'actionnaire préférentiel.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excèdera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être librement révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où seuls deux administrateurs assistent à la réunion du conseil, les décisions devront être prises à l'unanimité.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par au moins deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes ordinaires d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, ne dépassant pas la limite de Euro 20.000,- par acte. Pour tout acte supérieur à Euros 20.000,-, et pour tous les actes extraordinaires d'administration et de disposition, y inclus les ventes de participations, le conseil d'administration devra être préalablement autorisé par décision spécifique des actionnaires. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de juin de chaque année à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (10%) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions Préférentielles et Ordinaires conféreront les mêmes droits de vote aux actionnaires.

Toute décision relative à la vente ou autre acte de disposition des actions, nécessitera une décision des actionnaires prises à la majorité d'au moins 75% des votes exprimés. En cas de décès ou incapacité de l'actionnaire Préférentiel, cette

majorité sera réduite à 50,1% des votes. A titre de précision, tant les actions Préférentielles qu'ordinaires seront prises en comptes pour le calcul de cette majorité..

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer à TROIS (3) le nombre d'administrateurs et décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société:

M. Richard HAWEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg,

M. Eric DUPHIL, administrateur de sociétés demeurant professionnellement 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg,

M. Gregory SHEPPARD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg,

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Onzième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer à UN (1) le nombre commissaires aux comptes et décide de nommer aux:

«AUDIT.LU», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS B 113.620.

Le mandat du commissaire-aux-comptes prendra fin lors l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Douzième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le siège social de la Société au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. HACK, C. SCHWARZ, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/106. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013020782/749.

(130024636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Millicom Africa International Finance S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 174.966.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of January.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. "Millicom Africa International Finance S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, in the course of registration with the Trade Register of Luxembourg, (hereinafter "the Managing General Partner"),

here represented by Ms. Virginie Pierru, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on January 15th, 2013, and

2. "MIC Africa B.V.", a private limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, whose registered office is Oslo 1, 2993 LD Barendrecht, The Netherlands, registered with the Trade Register of Rotterdam under the number 30141444,

here represented by Ms. Virginie Pierru, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on January 15th, 2013, (hereinafter "the Limited Partner")

Said proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it for registration purpose.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société en commandite par actions which they form between themselves.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination and Form.

1.1. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Millicom Africa International Finance S.à r.l. & Partners S.C.A.",

(hereinafter the Company), which will be governed by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter the Law), as well as by these articles of association (hereinafter the Articles of Association).

1.2. All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by ""société en commandite par actions", the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies register.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing General Partner.

2.3. In the event that the Managing General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is notably the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company may also act as finance company of the group of companies the Company belongs to.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any notes, bonds, debentures and any kind of debt and/or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies which the Company belongs to.

The Company may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies which the Company belongs to.

The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The term of the Company shall continue for an indefinite period.

4.2. In the event the Managing General Partner resigns or is dissolved, liquidated or subject to insolvency or liquidation proceedings or if the Managing General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever including any voluntary withdrawal, the Company will continue and will not be dissolved. Consequently, the Supervisory Board or as the case may be the independent auditor of the Company will designate an interim administrator who does not need to be a Partner and who will adopt any and all urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting of Partners appoints a new managing general partner.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy or any similar event affecting one of the Partners.

4.4. The Company may further be dissolved with the consent of the Managing General Partner by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 18 hereto as well as the Law.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) consisting of one (1) participating management share with a par value of fifty United States Dollars (USD 50) and nine hundred ninety nine (999) ordinary shares with a par value of one fifty United States Dollars (USD 50) each, fully paid up (together herein referred to as the Shares).

5.2. The extraordinary general meeting of Partners, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Managing General Partner, may increase the subscribed capital.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company recognizes only one holder per Share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

6.2. The Shares shall always be registered shares. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the type (i.e. participating management share or ordinary shares) and number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

6.3 Share certificates will only be issued at the request of Partners and shall be signed by the Managing General Partner.

6.4. Transfers of Shares shall be entered in the register of Shares.

6.5. The ordinary shares of the Company are freely transferable subject to any contractual restrictions on transfer of shares and / or rights of first refusal.

6.6. The Company is authorized to repurchase ordinary shares from the Partners subject to the limitations set forth in Article 49-2 of the Law

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1. The Company shall be managed by a Managing General Partner who shall be the liable partner ("associé-gérant-commandité") and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

7.2. Subject to articles 7.5 and 7.6. hereafter, "Millicom Africa International Finance S.à r.l.", prenamed, is and shall remain the Managing General Partner for an unlimited duration subject to the following provisions.

7.3. The Managing General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the general meeting of Partners or to the Supervisory Board, or by a separate agreement between the Partners.

7.4. The Managing General Partner shall namely have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto.

7.5. In case of fraud, gross negligence, willful misconduct or breach of obligations or duties of the Managing General Partner towards the Company or its Partners, the Managing General Partner may be removed at any time by the general meeting of Partners by a vote of seventy-five percent (75%) of the ordinary shares present or represented at the general meeting of Partners, provided that at least seventy-five percent (75%) of the ordinary shares with voting rights which have not been suspended, are present or represented at the general meeting of Partners.

7.6. The Managing General Partner may at any time be removed without cause by the general meeting of Partners by a vote of ninety percent (90%) of the ordinary shares present or represented at the general meeting of Partners provided that at least seventy-five hundred percent (75%) of the ordinary shares with voting rights which have not been suspended are present or represented at the general meeting of Partners.

7.7. The general meeting of Partners approving the removal of the Managing General Partner must simultaneously adopt a resolution to appoint a new Managing General Partner who shall acquire the participating management Share from the former Managing General Partner.

Art. 8. Representation. The Company shall be bound by the signature of the duly authorized representative(s) of the Managing General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing General Partner as the Managing General Partner shall determine at his discretion. No Limited Partner shall represent the Company towards third parties.

Art. 9. Supervisory board.

9.1. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

9.2. The Supervisory Board shall be consulted by the Managing General Partner on such matters as the Managing General Partner may determine and it shall authorise any actions of the Managing General Partner that may, pursuant to the Law or under these Articles, exceed the powers of the Managing General Partner.

9.3. The Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Partners for a maximum term of six years, which shall be renewable.

9.4. The general meeting of Partners shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

9.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the Managing General Partner.

9.6. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

9.7. Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

9.8. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

9.9. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

9.10. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 10. Liability of partners. The owners of ordinary shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The liability of the Managing General Partner and owner of the participating management share shall be unlimited.

IV. General meetings of Partners

Art. 11. General meetings of partners.

11.1. The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with Luxembourg laws, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting,

on the last Wednesday of May at 5:00 pm. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting of Partners shall be held on the next following business day.

11.2. A general meeting of Partners must be convened if partners representing at least one tenth of the capital required.

11.3. Other general meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

11.4. All general meetings of Partners shall be chaired by the Managing General Partner.

Art. 12. Notice - Quorum - Proxies - Majority.

12.1. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the general meetings of Partners of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

12.2. Each share is entitled to one vote. A Partner may act at any general meeting of Partners by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

12.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles of Association, resolutions at a general meeting of Partners will be passed by a simple majority of those present and voting.

Art. 13. Convening notice.

13.1. General meetings of Partners shall be convened by the Managing General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the general meeting of Partners to each Partner at the Partner's address on record in the register of Shares.

13.2. If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 14. Powers of the meeting of partners. Any regularly constituted general meeting of Partners of the Company shall represent the entire body of Partners of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Managing General Partner.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year - Accounts.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and it shall terminate on December 31st of each year.

15.2. The accounts of the Company shall be expressed in United States dollars (USD).

15.3. The annual accounts will be prepared by the Managing General Partner and submitted for adoption to the annual general meeting of Partners.

15.4. The general meeting of Partners shall review and if she considers appropriate, approve the annual accounts and vote the discharge of the Managing General Partner and the allocation of profits of the Company in accordance with the following.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

16.2. The general meeting of Partners shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

16.3. The Managing General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved by resolution of the partners voting with the same quorum and majority for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law and subject to the agreement of the Managing General Partner.

17.2. The Partners shall, in such case, hold a general meeting of Partners to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of Partners which shall also determine their powers and their remuneration or if the Company is dissolved, the liquidation will be carried by the Managing General Partner.

17.3. As set forth under article 4 of these Articles, the withdrawal of the Managing General Partner shall not imply the dissolution of the Company.

17.4. After payment of, or the creation of adequate provisions for all debts and liabilities of the Company and expenses of liquidation, the liquidation proceeds will be distributed pro rata Shares. In case of dissolution, bankruptcy or legal

incapacity of the Managing General Partner or where for any other reason it is impossible for the Managing General Partner to act, then the Company will not be dissolved.

Art. 18. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time by a general meeting of Partners, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Managing General Partner. The consent of the Managing General Partner is not required for the amendment of article 7.2 of these Articles further to a replacement of the Managing General Partner.

Art. 19. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by Luxembourg laws.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2013.
2. The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing parties, represented as aforesaid, have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Partners	Subscribed capital (USD)	Number and class of shares	Amount paid-in (USD)	Share premium (USD)
MIC Africa B.V.	49,950	999 ordinary shares	49,950	2,947,050
Millicom Africa International Finance S.à.r.l.	50	1 participating management share	50	2,950
Total	50,000	1,000	50,000	2,950,000

The shares have been fully paid up in cash, with a share premium of two million nine hundred fifty thousand United States Dollar (USD 2,950,000.-) so that the sum of three million United States Dollars (USD 3,000,000) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to one thousand four hundred thirty five euro (EUR 1,435.-).

General meeting of partners

The appearing parties, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Partners passed, with the consent of the Managing General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a term which will expire following the Annual General Meeting to be held in 2018:
 - Mr. François-Xavier Roger, born in Brest (France) on 14 May 1962, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
 - Mr. Bruno Nieuwland, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on 8 May 1970, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
 - Mr. Pierre-Yves Bredel, born in Dijon on 30 November 1968 with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1 «Millicom Africa International Finance S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (ci-après «l'Associé Commandité Gérant»)

ici représentée par Madame Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 janvier 2013;

et

2. «MIC Africa B.V.», une société privée à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Oslo 1, 2993 LD Barendrecht, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam sous le numéro 30141444, (ci-après «l'Associé Commanditaire»)

ici représentée par Madame Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 janvier 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme.

1.1. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Millicom Africa International Finance S.à r.l. & Partners S.C.A.», (ci-après désignée comme la Société), qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après désignée comme la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après désignée comme les Statuts).

1.2. Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention "société en commandite par actions", l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la Société par actions est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité Gérant, des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Au cas où l'Associé Commandité Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

La Société a pour objet principal la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra aussi agir comme société de financement pour les sociétés du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder à l'émission de titres de créances, obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou du capital.

La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant de l'émission de certificats, obligations et tout autre instrument de dette et titre représentatif du capital social, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. Dans le cas où l'Associé Commandité Gérant se retire ou est dissout, liquidé ou soumis à une procédure de liquidation ou de faillite ou si l'Associé Commandité Gérant cesse son activité pour quelque raison que ce soit notamment retrait volontaire, la Société poursuivra son existence et ne sera pas dissoute. En conséquence, le conseil de surveillance ou le cas échéant un auditeur indépendant de la Société désignera un administrateur temporaire qui n'a pas forcément la qualité d'associé et qui prendra toutes mesures urgentes ainsi que toutes mesures de gestion courante jusqu'à ce qu'une assemblée générale nomme un nouvel associé commandité.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la déchéance des droits civils, incapacité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un de ses Associés.

4.4. La Société peut également être dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité Gérant par résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, telle que prescrite dans l'article 18 des présents Statuts et dans la Loi.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000-) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) et de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune, dûment payées. (ci-après dénommées conjointement «les Actions»).

5.2. L'assemblée générale extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec l'accord de l'Associé Commandité Gérant, peut augmenter le capital souscrit.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action; dans le cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la Société.

6.2. Les Actions sont toujours nominatives.

Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le type (à savoir action de commandité ou action ordinaire) et nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque Action, et la cession des Actions et les dates de ces cessions.

6.3 Des certificats d'Actions seront émis seulement à la demande des Associés et seront signés par le Associé Commandité Gérant.

6.4. Les transferts d'Actions seront enregistrés dans le registre des Actions.

6.5 Les actions ordinaires de la Société sont librement cessibles, en conformité avec toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions ordinaires et/ou aux droits de préemption.

6.6. La Société est autorisée à racheter les actions ordinaires sous réserve des limites fixées par l'article 49-2 de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société sera administrée par un associé commandité qui sera l'Associé responsable (Associé Commandité Gérant) et qui sera personnellement, solidairement et de manière indivisible responsable avec la Société pour tous les engagements qui ne pourront pas être honorés sur les actifs de la Société.

7.2. Sous réserve des dispositions qui suivent et des articles 7.5. et 7.6. ci-dessous, «Millicom Africa International Finance S.à r.l.», prénommée, est et restera l'Associé Commandité Gérant pour une période indéfinie.

7.3. L'Associé Commandité Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi, par les présents Statuts, par le Conseil de Surveillance ou par une convention séparée entre les Associés.

7.4. L'Associé Commandité Gérant aura le pouvoir de poursuivre l'objet social, au nom et pour le compte de la Société, de faire tous les actes, de conclure et exécuter tous les contrats et autres entreprises qu'il jugera nécessaires ou recommandables ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social.

7.5. En cas de fraude, de faute grave, de faute intentionnelle ou d'une rupture des obligations ou devoirs du Associé Commandité Gérant vis-à-vis de la Société ou de ses Associés, l'Associé Commandité Gérant pourra être révoqué à tout

moment par l'assemblée générale des Associés par un vote représentant soixante-quinze pour cent (75%) des actions ordinaires présentes ou représentées à cette assemblée générale des Associés, à condition qu'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des actions ordinaires dont les droits de vote n'ont pas été suspendus, soient présentes ou représentées à cette assemblée générale des Associés.

7.6. L'Associé Commandité Gérant peut être révoqué à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des Associés par un vote représentant quatre-vingt-dix pour cent (90%) des actions ordinaires présentes ou représentées à cette Assemblée générale des Associés à condition qu'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des actions ordinaires dont les droits de vote n'ont pas été suspendus, soient présents ou représentés à cette assemblée générale des associés.

7.7. L'assemblée générale des Associés approuvant la révocation de l'Associé Commandité Gérant devra simultanément décider de nommer un nouvel Associé Commandité Gérant qui devra acheter l'action de commandité de l'ancien Associé Commandité Gérant.

Art. 8. Représentation. La Société sera engagée par la signature de(s) personne(s) autorisée(s) à représenter l'Associé Commandité Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité Gérant, tel que l'Associé Commandité Gérant l'aura déterminé à sa discrétion. Aucun Associé Commanditaire ne peut représenter la Société à l'égard des tiers.

Art. 9. Conseil de surveillance.

9.1. Les affaires de la Société et sa situation financière incluant spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par Conseil de Surveillance).

9.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité Gérant sur toutes les matières que l'Associé Commandité Gérant déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité Gérant qui, selon la Loi ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité Gérant.

9.3. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des Associés pour une période maximale de six années, renouvelable.

9.4. L'assemblée générale des Associés déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

9.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Associé Commandité Gérant.

9.6. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit jours avant la date fixée pour telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou téléfax de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et lieu prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils établissent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable.

9.7. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

9.8. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

9.9. Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits, signés par tous les membres.

9.10. Les procès-verbaux de réunion du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président, par le président pro tempore ou deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 10. Responsabilité des associés. Les propriétaires d'actions ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport fait à la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité Gérant et du propriétaire de l'action de commandité est illimitée.

IV. Assemblées générales des Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. L'assemblée générale annuelle des Associés se réunira, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 17 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

11.2. Une assemblée générale des Associés doit être convoquée si les Associés représentant au moins un dixième du capital social l'exigent.

11.3. D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiées dans les avis de convocation respectifs.

11.4. Toutes les assemblées générales d'Associés sont présidées par l'Associé Commandité Gérant.

Art. 12. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité.

12.1. Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la Loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées générales des Associés de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents Statuts.

12.2. Chaque action confère une voix à son titulaire. Un Associé peut se faire représenter à l'assemblée générale des Associés en nommant une autre personne par le biais d'une procuration écrite en original, par télécopie, télégramme ou télex.

12.3. A défaut d'exigences contraires de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Associés par une majorité simple des personnes présentes et votantes.

Art. 13. Avis de convocation.

13.1. Les assemblées générales des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité Gérant ou par le Conseil de Surveillance par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale des Associés à chaque Associé à l'adresse indiquée dans le registre des Actions.

13.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés de la Société, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Associés, l'assemblée générale des Associés peut être tenue sans avis de convocation.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés. Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement tenue représentera l'entier des Associés de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les Statuts avec l'accord de l'Associé Commandité Gérant.

V. Comptes annuels - Attribution des bénéfices

Art. 15. Année comptable - Comptes sociaux.

15.1. L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} janvier de chaque année et finira en date du 31 décembre de chaque année.

15.2. Les comptes de la Société seront exprimés en dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD).

15.3. Les comptes annuels seront établis par l'Associé Commandité Gérant et soumis en vue de leur adoption à l'assemblée générale annuelle des Associés.

15.4. L'assemblée générale des Associés devra revoir et si elle le juge approprié, approuver les comptes annuels et voter la décharge de l'Associé Commandité Gérant et l'allocation des bénéfices de la Société en conformité avec les dispositions suivantes.

Art. 16. Attribution des bénéfices.

16.1. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il a été prévu à l'article 5 des présents Statuts, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

16.2. L'assemblée générale des Associés déterminera comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et décidera de payer des dividendes de temps en temps, si elle, discrétionnairement, pense que ce paiement de dividende correspond aux intérêts et à la stratégie de la Société.

16.3. L'Associé Commandité Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute par décision des Associés votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire de la loi et avec l'accord de l'Associé Commandité Gérant.

17.2. Les Associés tiendront en pareil cas une assemblée générale des Associés pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera également leur pouvoirs et rémunération ou si la Société est dissoute, la liquidation sera exécutée par l'Associé Commandité Gérant.

17.3. Le retrait de l'Associé Commandité Gérant tel que défini à l'article 4 des présents Statuts n'entraînera pas la dissolution de la Société.

17.4. Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués au prorata des Actions. En cas de dissolution, de

faillite ou d'incapacité légale de l'Associé Commandité Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour l'Associé Commandité Gérant d'agir, alors la Société ne sera pas dissoute.

Art. 18. Modifications. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des Associés sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve d'être approuvés par l'Associé Commandité Gérant. Le consentement de l'Associé Commandité Gérant n'est pas requis pour la modification de l'article 7.2 des statuts suite à un remplacement de l'Associé Commandité Gérant.

Art. 19. Loi applicable. Tous les points non réglés par les présents Statuts seront réglés par les lois du Luxembourg.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera en date du 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit (USD)	Nombre et classe d'actions	Libération (USD)	Prime d'émission (USD)
MIC Africa B.V.	49.950	999 actions ordinaires	49.950	2.947.050
Millicom Africa International Finance S.à r.l.	50	1 action de commandité	50	2.950
Total	50.000	1.000	50.000	2.950.000

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en numéraire à raison de cent pour cent (100%), avec une prime d'émission de deux million neuf cents cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.950.000), de sorte que la somme de trois millions Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille quatre cent trente-cinq euros (1.435,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes, représentées comme ci-avant et représentant l'entière du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquées, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Associés, représentés comme ci-avant, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l'Associé Commandité Gérant:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018:
 - M. François-Xavier Roger, né à Brest (France) le 14 Mai 1962, demeurant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
 - M. Bruno Nieuwland, né à 's-Gravenhage (Pays Bas) le 8 Mai 1970, demeurant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
 - M. Pierre-Yves Bredel, né à Dijon le 30 Novembre 1968, demeurant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

3. Le siège social est fixé au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3171. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013020073/550.

(130024060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and thirteenth on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors of "Norama Fund S.C.A.", a société en commandite par actions, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 171.064 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company on January 25th, 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the Company pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21st, 2012 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2386 dated on September 25th, 2012.

2. Article 6 of the Articles of Incorporation reads as follows:

" 6.1. The issued and subscribed share capital of the Company is set at three hundred thousand Swedish krona (SEK 300,000.-) divided into two hundred and ninety-nine (299) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).

6.2. The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (EUR 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one hundred Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.

6.3. The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.

6.4. This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.

6.5. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

6.6. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

6.7. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

6.8. The General Partner may issue further authorised Shares of the Company within the authorised capital without granting any preferential subscription rights to the existing Shareholders.

6.9. The General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares of any Class which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders of whatever Class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

3. The Board of Managers of the Company, in the Resolutions aforesaid, resolved to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of two million one hundred thousand Swedish krona (SEK 2,100,000.-) to raise it from its current level of three hundred thousand Swedish krona (SEK 300,000.-) to two million four hundred thousand Swedish krona (SEK 2,400,000.-) by issuing two thousand one hundred (2,100) new ordinary shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-), (the New Ordinary Shares) to such subscriber as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Ordinary Shares having been subscribed for and fully paid up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions.

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Ordinary Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Virginie PIERRU, prenamed, to appear as the representative of the board of managers of the Company before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 6.1. of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the two thousand one hundred (2,100) New Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up by contribution in cash by the subscribers designated in the Resolutions, the two million one hundred thousand Swedish krona (SEK 2,100,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.

5. The contribution in cash so made in an amount of two million one hundred thousand Swedish krona (SEK 2,100,000.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company, discharge is given to the board of directors to amend the register of Shareholders following the predicted increase in capital.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 6.1. of the Articles is amended so as to have the following wording:

Art. 6.1. Corporate Capital.

"6.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at two million four hundred thousand Swedish krona (SEK 2,400,000.-) divided into two thousand three hundred ninety-nine (2,399) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred forty euro (EUR 1,640.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de «Norama Fund S.C.A.», une société en commandite par action avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.064 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société en date du 25 janvier 2013 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2386 du 25 septembre 2012.

2. L'article 6 des Statuts a la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à trois cent mille couronnes suédoises (SEK 300.000,-), divisé en deux cent nonante-neuf (299) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité.

6.2. Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (EUR 1.000.001.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (EUR 1.000,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 100,-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

6.3. L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Memorandum.

6.4. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale.

6.5. L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.6. A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

6.7. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

6.8. L'Associé Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droits de souscription préférentiel aux Actionnaires existants.

6.9. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute Classe que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires de toute Classe ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

3. Le conseil de gérance de la Société, dans ses Résolutions précitées, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de deux millions cent mille couronnes suédoises (2.100.000,- SEK), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille couronne suédoises (300.000,- SEK) à deux millions quatre cent mille couronnes suédoises (2.400.000,- SEK) par l'émission de deux mille cent (2.100) actions ordinaires, avec valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,- SEK) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions Ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et (iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Virginie PIERRU, prénommée, pour représenter le conseil de gérance de la Société devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les deux mille cent (2.100) Nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les Souscripteurs, deux millions cent mille couronnes suédoises (2.100.000,- SEK) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

5. L'apport en espèces d'un montant de deux millions cent mille couronnes suédoises (2.100.000,- SEK) est porté au compte capital social de la Société, décharge est donné au conseil de gérance de modifier le registre des Actionnaires suite à la prédite augmentation de capital.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 6.1. des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

Art. 6.1. Capital social. "Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à deux millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 2.400.000,-), divisé en deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (2.399) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille six cent quarante euros (1.640,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4473. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020751/192.

(130024443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

CFC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.047.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CFC S.à r.l. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2012 que l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013024479/18.

(130030036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 février 2013 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Cornelis Jacobus Lenselink, demeurant à Jan Tooropstraat 13, 4907 PB Oosterhout (Pays-Bas), a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 14 février 2013;

- Monsieur Bryan Pakenham, né le 23 novembre 1972 à Québec (Canada), demeurant professionnellement à Van de Broekelaan 5, 1185 DA Amstelveen (Pays-Bas), est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat pour un terme expirant après l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels 2012.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour extrait

Un mandataire

Référence de publication: 2013024499/17.

(130029977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.520.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.367.

En date du 18 décembre, 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013024539/16.

(130030051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Globo Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.806.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025231/10.

(130030750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

PBA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.683.650,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.225.

Extrait des résolutions adoptées en date du 19 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PBA S.à r.l.

- La démission de M. Thierry TRIBOULOT de son mandat de gérant a été acceptée avec effet immédiat.

- Madame Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née à Vitry-sur-Seine (France) le 14 juillet 1983, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013024817/16.

(130029828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.
